

Spécial TSF-CATE

Juillet 2011 - N° 14

Le SNUPFEN Solidaires lutte **pour l'emploi et la forêt**.

Le SNUPFEN, syndicat multicatégoriel, s'attache à défendre **tous les personnels**.

Dégradation des métiers et classement des postes

Les métiers

La perte de sens que nous constatons tous, la disparition de l'esprit d'équipe au profit des rémunérations et progressions de carrière «au mérite», les objectifs inatteignables, la culture de la «performance» à tout prix, au mépris des individus et de la gestion durable, le sentiment de n'être que des pions dans le jeu de la hiérarchie, touchent une grande partie des TSF-CATE. Le SNUPFEN a voulu, en négociant un protocole d'accord, redonner du sens à nos métiers à tous.

Source de discrimination dans la progression de carrière et de frein à la mobilité, le classement de postes a été, depuis le début, combattu par le SNUPFEN. En effet, nous défendons une fonction publique de carrière, qui repose sur un corps et un grade d'appartenance et non sur des «fonctions» plus ou moins valorisantes, selon qui les exerce («à la gueule du client»), ou sur un «mérite» tout aussi subjectif.

Le SNUPFEN oeuvre sans relâche pour qu'aucun TSF ne se voie refuser certains postes sous prétexte de leur classement (voir nos comptes rendus de CAP).

Pour en finir avec l'injustice salariale que subissent, à grade égal, les techniciens, le SNU revendique la suppression de tout classement de postes.

En 2005 dans la sphère syndicale, d'aucuns ont préféré jouer aux apprentis sorciers en proposant leurs propres critères de classement : ce qui revenait à en approuver le principe **Voilà bien la source d'une partie du malaise des TSF-CATE**.

Aujourd'hui les mêmes évitent soigneusement le sujet, préférant dissenter sur un protocole d'accord que manifestement ils n'ont même pas lu (**voir ci-contre**).

Ce que dit le protocole et que tout le monde peut vérifier :

- ❖ **Le statut de l'ONF-EPIC** est réaffirmé. Le SNU a fait le choix stratégique d'acter cette position pour permettre une unanimité en interne, face aux menaces qui pesaient sur l'ONF suite à la note du trésor. Est-ce si anodin vue la période?
- ❖ **L'organisation de terrain**, différente de celle imposée par Drège en février 2009 et approuvée alors par les syndicats que l'on sait, est redéfinie : les métiers d'agents patrimoniaux et de responsables d'UT regagnent en responsabilités et polyvalence.
- ❖ **L'ONF s'engage à aller vers une résorption du recours aux contrats de droit public** et saisira toutes les opportunités pour offrir la possibilité d'une titularisation aux contractuels de droit public.

Le DG s'étant déclaré incompétent en la matière, le problème de l'emploi n'est pas abordé dans ce protocole. C'est pourquoi le SNUPFEN continue la bataille pour l'emploi en externe. Nous espérons arriver à convaincre l'ensemble des organisations syndicales de l'ONF à travailler ensemble sur ce point crucial.

.../...

Poursuite du recrutement CATE

Lors de la réunion DG/Syndicats du 29 juin, le SNU a soutenu la réouverture de l'accessibilité au corps de CATE, en réclamant un minimum de 50 postes par an. N'en déplaise à ceux qui voudraient vous faire croire qu'ils sont les seuls à vous défendre. Mais pour le Snupfen, la direction doit également agir pour que la promotion des TSF et CATE, dans le corps des IAE, soit accrue, sans attendre l'hypothétique fusion des corps de catégorie A techniques.

Nouvel Espace Statutaire B dit NES B

En résumé : il s'agit d'un nouvel espace statutaire à 3 grades (le même que pour les secrétaires administratifs) mais avec des modalités d'intégration différentes.

Les TO intégreront le premier grade, les TSF et les TOP le 2^{ème} grade, les TPF et CTF seront regroupés dans le 3^{ème} grade.

Conséquences : enfin des avancées indiciaires pour les techniciens forestiers oubliés de la réforme.

Cette nouvelle grille indiciaire devait être appliquée à tous les corps de catégorie B, au plus tard le 31 décembre 2011.

C'est chose faite pour les Secrétaires administratifs du ministère de l'agriculture. Nous pensions que cela se ferait automatiquement pour les SA de l'ONF : ce n'est pas le cas, et il est bien difficile de dire pourquoi, tant chacun, ONF, Agriculture et DGAFP (Direction Générale de la Fonction Publique) s'en rejettent la responsabilité.

C'est dire si le NES B pour les techniques a peu de chances de voir le jour en 2011 !

Et pourtant, le même NES B est en passe d'être appliqué à France Télécom (80% de fonctionnaires), qui est une Société Anonyme !

Le SNUPFEN interviendra, avec l'appui de Solidaires pour que le NES B, soit le plus rapidement possible appliqué à l'ONF.

Quelques exemples

Un TSF IM 428 passera à l' IM 445

Un TPF IM 475 passera à l'IM 494

Les CTF au dernier échelon gagneraient 28 points d'indice à la mise en œuvre du NES B.

Séminaire des RUT des 21 et 22 juin

L'ONF a symboliquement renoué avec "la décimation" châtiment militaire romain qui en l'occurrence consiste à supprimer 1 UT sur 10...

Entre la "décimation", et plus de 35 UT dirigées par des ingénieurs, la direction réduit encore l'accès aux postes de RUT pour les techniciens forestiers.

Le SNUPFEN intervient auprès du ministère de l'Agriculture, auprès du nouveau ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, ainsi qu'auprès de la FNCOFOR, des élus, des associations et des citoyens pour défendre l'emploi à l'ONF.



Quelle forêt pour nos enfants ?

Le 20 Octobre 2011

Je Vote pour MOI

Je Vote pour NOUS

Je vote pour la FORET

Je vote SNUPFEN/Solidaires!

